

**Appel à projets de recherche concernant les cancers et les leucémies de l'enfant et de l'adolescent
AAP 2025 – Libre**



**Société Française
de lutte contre les **Cancers**
et les leucémies de l'**Enfant**
et de l'adolescent**

Appel à projets SFCE 2024

La Société Française de lutte contre les Cancers et les leucémies de l'Enfant et de l'adolescent en partenariat avec Enfants et Santé (ECS) et les associations Hubert Gouin « Enfance et Cancer », Imagine for Margo, Les Bagouz' à Manon, Capucine, l'AREMIG, et Lions sport action (Lisa)



et avec le soutien du Lions Clubs International



Introduction

Cet appel à projets reflète la politique scientifique de la SFCE dont l'objectif est de favoriser la recherche clinique, de transfert et fondamentale dans le domaine des cancers et des leucémies de l'enfant et de l'adolescent.

**La date limite de dépôt des dossiers de cet appel à projets est le
15 juin 2025 à 23h59 (délai de rigueur).**

Thème 1 : Etudes Cliniques

Toute étude clinique (interventionnelle ou non interventionnelle) multicentrique et/ou toute étude ancillaire appendue à une étude clinique multicentrique est éligible. Les études cliniques ayant déjà bénéficié d'un financement pourront être soutenues, si une justification du besoin supplémentaire est apportée.

NB : Les études cliniques pour lesquelles la demande de financement pour cet AAP excède le plafond de 120.000€ ne sont pas éligibles; les essais thérapeutiques dont la demande de financement est comprise entre 250.000 et 500.000€ sont éligibles à l'appel à projet « Essais thérapeutiques » spécifique de la SFCE.

Les domaines concernés sont : épidémiologie, imagerie, biologie, thérapeutique, soins de support et suivi à long terme.

Une demande de financement après échec d'une soumission au PHRC ou en complément d'un financement obtenu pourra également être prise en considération.

En cas de recherche biomédicale, le protocole doit être joint en annexe. Il est demandé impérativement que toutes les informations nécessaires à l'expertise soient apportées en annexe (texte de l'essai clinique, nombre de patients, analyse statistique ...).

Une lettre en français du/de la responsable/secrétaire du comité spécifique de la SFCE attestant d'une discussion active du projet (mention de la date de la réunion au cours de laquelle les débats ont eu lieu) et de l'accord du comité concerné, pour soutenir le projet de recherche clinique est exigée.

Thème 2 : Recherche translationnelle

Financement d'un projet innovant, porté par un binôme (**critère essentiel de sélection**), associant des cliniciens de la SFCE et une ou plusieurs équipes de recherche.

Une lettre en français du/de la responsable/secrétaire du comité spécifique de la SFCE attestant d'une discussion active du projet (mention de la date de la réunion au cours de laquelle les débats ont eu lieu) et de l'accord du comité concerné, pour soutenir le projet de recherche translationnelle est exigée.

Thème 3 : Programme structurant à l'échelon régional (Organisation inter-régionale) ou national

Financement d'un programme structurant transversal soutenant les actions de soins et de recherche, clinique ou translationnelle, dans les pathologies tumorales malignes de l'enfant et de l'adolescent. **Ces programmes doivent bénéficier d'une lettre de soutien du Conseil d'Administration (CA) et du Conseil Scientifique (CS) de la SFCE pour leur analyse dans le cadre de l'appel à projets.**

Thème 4 : Recherche Fondamentale

Financement d'un projet innovant concernant la cancérologie pédiatrique à un stade très précoce. Seront particulièrement soutenus les projets visant à caractériser les mécanismes pathogéniques ou de nouvelles approches thérapeutiques. Aucune lettre de soutien n'est demandée.

Expertise du projet

Chaque projet sera évalué par 2 experts, un Français et un étranger (d'où l'obligation de fournir le dossier en anglais). Pour des raisons de confidentialité, ou de conflit d'intérêt le porteur du projet peut suggérer à la SFCE le nom de certains experts et en écarter d'autres. Les experts suggérés ne doivent pas avoir fait l'objet de collaborations ni de publications en co-premier ou co-dernier auteur avec le porteur de projet dans les 5 dernières années ; les membres de réseaux de recherche internationaux auxquels participe le candidat peuvent être suggérés si la collaboration ne dépasse pas le cadre du réseau international.

Montant

Le financement accordé pour chaque projet sera compris entre 10 000 et 60 000€ par an pour une période de deux ans. Le CA et le CS de la SFCE se réservent le droit, en accord avec les associations donatrices de moduler cette fourchette en fonction de la qualité des projets présentés et du budget disponible.

Modalités d'attribution

Les financements sont attribués par les associations donatrices sur proposition du CS de la SFCE, après expertise des dossiers. L'utilisation du financement doit être définie avec précision et peut comporter des frais d'équipement, de fonctionnement et/ou de personnel (dont la gestion ne sera pas assurée par la SFCE, mais par l'institution hospitalière/universitaire/autre de l'une des équipes participantes). Les frais de gestion sont plafonnés à 4 % du financement total accordé. Cependant, certaines associations donatrices n'acceptent aucun frais de gestion. Merci de détailler les modalités de ces frais. Les associations donatrices souhaitent que soit organisée une manifestation à l'occasion de la remise d'un fac-similé des fonds alloués. Les porteurs du projet ou l'un de leur représentant doivent s'engager à être présents lors de cette manifestation.

Tout dossier refusé deux fois à cet appel à projets ne pourra pas être présenté à nouveau.

En cas de co-financement d'un projet par d'autres fonds, les résultats des autres financements devront être identifiés dans le dossier.

Présentation des résultats

Les résultats de cet appel à projets seront connus en début février 2026. Ils seront consultables sur le site Internet de la SFCE.

Pour les projets soutenus, un bref rapport scientifique et financier sera demandé à la fin de la première année, afin de justifier le financement de la deuxième année. Un rapport complet sera demandé à l'issue de la deuxième année. Une présentation écrite pour le grand public devra être proposée à l'issue du travail.

L'envoi des bilans scientifiques et financiers au CS de la SFCE en temps voulu est indispensable au versement de la seconde moitié du financement.

Composition du dossier

Le dossier de candidature sera rédigé en anglais, **sauf la fiche « résumé grand public » d'une page qui sera rédigée en français**. La typographie requise est : arial, taille 10, simple interligne.

Les résumés grand public des projets soutenus, seront mis en ligne sur le site de la SFCE

Le dossier doit obligatoirement comporter :

1- Lettre de soutien :

- a)** Une lettre en français du/de la responsable/secrétaire du comité spécifique de la SFCE, attestant d'une discussion active du projet et de l'accord du comité concerné, est requise pour les études cliniques multicentriques, et les projets de recherche translationnelle portant sur des échantillons biologiques venant de plusieurs centres de la SFCE .
- b)** Une lettre du CA et du CS de la SFCE sera nécessaire pour un projet structurant.
- c)** Aucune lettre de soutien de comité n'est requise pour les projets de recherche fondamentale.

2. Une fiche résumée du projet **en français** destinée aux donateurs et compréhensible par le grand public (1 page).

3. Un dossier scientifique **en anglais** qui comportera (voir document joint) :

- Un résumé de **15 lignes**.
- Le contexte du projet (**maximum 2 pages**) : état des lieux et rationnel du projet proposé, résultats déjà obtenus, perspectives cliniques (ou de développement). Un maximum de 15 références est à ajouter en annexe.
- Le projet (**maximum 3 pages**) : objectifs, description du travail et tâches avec dates de début et de fin, livrables avec dates, étapes clés, résultats escomptés, problèmes potentiels et moyens d'y remédier.

- Le budget total du projet et le budget demandé pour le présent appel d'offre, les co-financements (montants demandés, organismes sollicités, montants obtenus) (**1 page**).
- Les partenaires et leurs 5 publications les plus pertinentes des cinq dernières années.
- En annexes :
 - Annexe 1 : CV des partenaires (**impérativement en anglais**)
 - Annexe 2 : composition et organisation de chaque équipe médicale et de chaque laboratoire (une demi page chacun max) (**impérativement en anglais**)
 - Annexe 3 : pour les études biologiques ancillaires, informations concernant l'étude clinique correspondante (si besoin) (**impérativement en anglais**)
 - Annexe 4 : lettre du responsable du comité spécifique de la SFCE attestant l'accord du comité concerné pour soutenir le projet, comme indiqué à la page 4, pour les projets cliniques et de recherche translationnelle. Lettre émanant du CA et du CS pour les projets structurants.

4. Une lettre d'engagement du porteur de projet à participer, s'il est lauréat, à l'évaluation des dossiers soumis à l'AAP sur sollicitation du conseil scientifique de la SFCE dans les 3 années suivant l'attribution du financement (lettre datée et signée, format libre)

Les dossiers doivent être déposés sur la plateforme en ligne dédiée, accessible via le lien suivant :

<https://sf-cancers-enfant.com/la-recherche/appel-a-projets-sfce-2025/>

Avant le 15 juin 2025, 23h59 (délai de rigueur, aucune dérogation ne sera accordée)